

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil municipal de Saint-Fulgence, statuera par résolution, lors de la séance du lundi le 4 décembre 2023, qui se tiendra à compter de 19 h 30 à la salle du conseil, 253, rue Saguenay, Saint-Fulgence, sur la dérogation mineure suivante :

Monsieur Dany Tremblay (DM-23-155) demande une dérogation mineure visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment complémentaire en cour avant à 3 mètres de la ligne avant au lieu de 8 mètres. tel que prescrit à l'article 12.5.7 du règlement de zonage 2015-03. La superficie de ce bâtiment serait portée à 98.85m² dépassant la superficie du bâtiment principal contrairement à l'article 12.5.4 du même règlement concernant l'aire au sol totale maximum de bâtiment. Cette demande porte sur le lot 6 088 857.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à cette demande.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À SAINT-FULGENCE, ce 20^{ième} jour du mois de novembre 2023

Jimmy Houde
Directeur général et greffier-trésorier